



RÈGLEMENT OFFICIEL DES OPENS RÉGIONAUX QUALIFICATIFS FRANCE (QF) DE BRAS DE FER SPORTIF

Saison **2026/2027**

Préambule :

Le lieu et la date des Opens Régionaux Qualificatifs aux Championnats de France doivent être validés par la **Commission Sportive Nationale du Bras de Fer Sportif (CSNBFS)** et le **Vice-Président FFForce** en charge du Bras de Fer Sportif.

Toutes les informations relatives à l'organisation d'un Open Régional Qualificatif France doivent être transmises à **Matisse Morgado** (e-mail en fin de document) afin de permettre l'inscription de la compétition au **calendrier fédéral**.

À réception de ces informations, Matisse Morgado vérifiera la disponibilité de la date souhaitée, s'assurera de sa cohérence avec le calendrier fédéral et confirmera qu'il est possible d'organiser la compétition à cette période.

L'organisation d'un Open Régional Qualificatif France relève de l'initiative et de la responsabilité de la **Ligue régionale FFForce** concernée, en concertation avec **le ou les clubs organisateurs**. La Ligue régionale, représentée par son Bureau Directeur et son Responsable Régional Bras de Fer Sportif, veille au respect des règlements fédéraux ainsi qu'au bon déroulement de la compétition.

Les inscriptions aux Opens Régionaux Qualificatifs France devront **obligatoirement** être réalisées via la **plateforme officielle d'inscription** de la FFForce, selon les mêmes modalités que celles applicables aux Championnats de France.

Toute compétition ne figurant **pas** au calendrier fédéral ne pourra pas être considérée comme une **compétition officielle** et ne pourra donner lieu à aucune qualification pour les Championnats de France.

Article 1 : Conditions d'accès

Les Opens Régionaux Qualificatifs aux Championnats de France sont ouverts aux athlètes titulaires d'une **licence FFForce compétition** en cours de validité, de nationalité française ou étrangère.

Toutefois, **seuls les athlètes de nationalité française** ou répondant aux conditions de participation définies par le règlement des Championnats de France pourront obtenir une qualification pour les Championnats de France FFForce.

Toute licence FFForce devra être **souscrite et validée** avant le début de la compétition. Aucun athlète ne pourra être engagé sans être administrativement en règle au moment du lancement de la compétition.

Les frais d'inscription sont fixés par la Ligue régionale organisatrice et/ou le club support de la manifestation.

Les athlètes figurant sur la liste des sanctions de la **World Armwrestling Federation** (WAF) ne seront pas autorisés à participer.

Les athlètes doivent pouvoir justifier de leur identité et, le cas échéant, de leur nationalité.

Les inscriptions devront **obligatoirement** être réalisées via la plateforme officielle d'inscription de la FFForce, dans les délais fixés par l'organisateur.

La participation à un Open Régional Qualificatif France vaut acceptation du présent règlement ainsi que des règlements sportifs et disciplinaires de la FFForce.

Article 2 : Catégories

Les catégories des Opens Régionaux Qualificatifs France sont celles définies par **le règlement sportif national** de la FFForce en vigueur pour les Championnats de France.

L'organisateur est tenu de proposer **l'ensemble** des catégories officielles prévues par la réglementation fédérale.

Toutefois, lorsque le nombre d'engagés dans une catégorie est insuffisant, l'organisateur pourra procéder à un **regroupement de catégories** conformément au règlement sportif de la FFForce.

Les catégories **Handisport** sont organisées conformément au règlement sportif national.

Chaque catégorie peut donner lieu à une qualification pour les Championnats de France, conformément à la réglementation fédérale en vigueur.

Les athlètes ne peuvent participer qu'aux catégories pour lesquelles ils remplissent les conditions d'âge, de poids et de sexe prévues par la réglementation fédérale.

Afin d'assurer une compétition cohérente et suffisamment représentative, le nombre minimum de participants est fixé à :

- **6 athlètes** pour chaque catégorie Senior Homme ;
- **3 athlètes** pour toutes les autres catégories.

Lorsque ces seuils ne sont pas atteints, l'organisateur pourra, selon les besoins :

- Fusionner plusieurs catégories ;
- Modifier les catégories initialement prévues ;
- Ne pas ouvrir certaines catégories ;
- Ou, si nécessaire, les annuler.

À l'inverse, si le nombre d'engagés est particulièrement important dans une catégorie, l'organisateur est autorisé à créer des catégories supplémentaires, notamment en s'appuyant sur les catégories de poids prévues par le règlement sportif national de la FFForce (par exemple en Master ou dans toute autre catégorie concernée), afin de garantir une compétition équitable.

Accès à l'Open Senior Homme :

L'Open Senior Homme est réservé aux athlètes ayant obtenu une qualification lors des catégories de poids.

Les **trois premiers** de chaque catégorie Senior Homme sont qualifiés pour l'Open. En cas de désistement d'un athlète qualifié, la place sera proposée au quatrième, puis au cinquième, et ainsi de suite jusqu'à compléter le tableau.

Participation entre catégories :

Les athlètes Handisport peuvent participer aux catégories Senior Homme sous réserve qu'ils soient en mesure d'évoluer sur une table de compétition destinée aux athlètes valides.

Article 3 : Modalités du tournoi

La pesée et l'enregistrement des athlètes peuvent être organisés la **veille et/ou le jour de la compétition**, selon les modalités définies par le club organisateur.

Une tolérance de pesée de **500 g maximum** est accordée dans l'ensemble des catégories de poids.

Les compétitions se déroulent selon le format à double élimination, conformément au règlement sportif de la **WAF** (World Armwrestling Federation).

Les tableaux de compétition sont établis selon de l'ordre d'enregistrement des athlètes. Le tirage et la gestion des tableaux devront être réalisés à l'aide du **logiciel officiel** mis à disposition par la FFForce.

Le port d'une **tenue sportive réglementaire est obligatoire** pour l'ensemble des participants pendant toute la durée de la compétition. Les athlètes devront se présenter dans une tenue propre, décente et compatible avec la pratique du bras de fer sportif (**short interdit**).

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à la table de compétition à tout athlète ne respectant pas les exigences relatives à la tenue ou aux conditions de participation.

À l'issue de la compétition, les qualifications pour les Championnats de France sont attribuées conformément au règlement sportif de la FFForce.

Article 4 : Arbitrage

L'ensemble des rencontres est arbitré conformément au règlement officiel de la **World Armwrestling Federation** (WAF).

Les normes relatives aux équipements, les règles techniques, les procédures d'arbitrage ainsi que le protocole de compétition sont ceux en vigueur au sein de la WAF, sauf disposition particulière prévue par la **FFForce** ou le **PNA** (Panel National de l'Arbitrage).

La désignation des arbitres relève de l'organisateur, en concertation avec la **Commission Sportive Nationale du Bras de Fer Sportif** (CSNBFS) et le **Responsable National de l'Arbitrage**.

Afin de garantir le bon déroulement de la compétition, au moins **deux arbitres** titulaires du **Brevet Fédéral d'Arbitre FFForce** devront être présents pendant toute la durée de la compétition.

Avant le début de la compétition, les arbitres procéderont à un rappel des **principales règles de pratique**, des positions réglementaires ainsi que des situations pouvant présenter un risque de blessure.

Les arbitres sont autorisés à interrompre un combat à tout moment s'ils estiment que la position adoptée par un ou plusieurs athlètes présente **un danger**, est techniquement inadaptée ou est susceptible d'entraîner une blessure. Leur décision est **sans appel** et vise exclusivement à garantir l'intégrité physique des compétiteurs.

Pour toute question relative à l'arbitrage, les organisateurs, arbitres et athlètes sont invités à se référer au **Règlement de la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) – Bras de Fer Sportif**, disponible sur le site officiel de la FFForce, dans la rubrique :

Bras de Fer Sportif → Arbitrage → Les arbitres → Annexe : Règlement CNA – Bras de Fer Sportif.

Ce document constitue la **référence officielle** en matière de règles d'arbitrage, de procédures, de protocoles de compétition et d'application des règles techniques.

Article 5 : Sécurité et hygiène

L'organisateur met en œuvre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la **sécurité des participants**, des officiels et du public pendant toute la durée de la compétition.

Il veille notamment à assurer des conditions d'accueil, de pratique et d'hygiène conformes aux exigences de la FFForce ainsi qu'à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, au moins **deux arbitres présents** sur la compétition devront être titulaires du **Brevet Fédéral d'Arbitre FFForce** et être également détenteurs d'une formation aux **Gestes Qui Sauvent** (GQS), du **PSC** (Prévention et Secours Civiques) ou de toute autre certification ou diplôme de secourisme de niveau équivalent ou supérieur, en cours de validité lorsque celle-ci est requise.

L'organisateur est tenu de mettre à disposition un minimum de matériel de premiers secours, comprenant notamment :

- Des bandages ;
- Des poches de froid instantané (glace) ;
- Des pansements ;
- Une écharpe de maintien ;
- Un antiseptique.

Cette liste constitue un **minimum obligatoire recommandé** et peut être complétée en fonction de l'importance de la manifestation.

L'organisateur devra également veiller au respect des protocoles sanitaires en vigueur établis par la **FFForce** et, le cas échéant, par le **Ministère chargé des Sports**.

Les documents applicables sont disponibles sur le site officiel de la FFForce.

Article 6 : Logistique et moyens matériels

L'organisateur et la Ligue sont responsables de la mise en place des moyens matériels nécessaires au bon déroulement de la compétition. À ce titre, ils devront notamment prévoir :

1. **Des tables de compétition homologuées**, conformes aux normes en vigueur, ainsi qu'au minimum une table d'échauffement. En cas d'ouverture d'une catégorie Handisport, une table adaptée devra être mise à disposition.
2. **Deux plateformes officielles** pour les tables de compétition. Dans la mesure du possible, **l'ensemble des tables** de compétition devra être équipé d'une plateforme. À défaut, **au minimum deux plateformes** devront être installées sur deux tables de compétition.
3. Le matériel nécessaire à l'installation de l'aire de compétition, garantissant la **sécurité**, la **stabilité et la conformité** de l'espace de pratique. L'aire de compétition devra être clairement délimitée et sécurisée. Seuls les arbitres, les officiels désignés et les athlètes appelés à combattre sont autorisés à y accéder. Toute autre personne, notamment les spectateurs, devra rester en dehors de cette zone pendant toute la durée de la compétition.
4. En cas de compétition organisée sur plusieurs tables simultanément, une **numérotation claire et visible** de chaque table.
5. Un **podium de remise** des récompenses ainsi qu'une balance homologuée pour la pesée officielle des athlètes.
6. Le matériel nécessaire à l'arbitrage, comprenant notamment :
 - Des maillots d'arbitres ;
 - Des straps ;
 - De la magnésie.
7. Une identité visuelle de la manifestation comprenant, selon les possibilités :
 - Un fond de scène ;
 - Des banderoles ;
 - Des roll-up du club organisateur, de la Ligue et/ou de la FFForce.

8. Une communication **en amont** de l'événement, comprenant notamment :
 - La réalisation d'une **affiche officielle** ;
 - La promotion de la compétition aux niveaux local, régional et national.
9. Les récompenses destinées aux participants (**médailles à minima**).
10. Les documents administratifs nécessaires, notamment les fiches d'inscription des athlètes français et étrangers.
11. Le matériel informatique nécessaire à la gestion de la compétition :
 - Un ordinateur ;
 - Le **logiciel officiel** de gestion des tournois FFForce ;
 - Un accès au fichier national des licenciés afin de vérifier la validité des licences.
12. Les équipements d'animation nécessaires au bon déroulement de la manifestation :
 - Sonorisation ;
 - Éclairage adapté ;
 - Microphone ;
 - Fond musical (playlist).
13. **Une buvette et/ou un espace de petite restauration**, dans le respect de la réglementation en vigueur, afin d'assurer un accueil de qualité des athlètes, officiels et spectateurs.

Article 7 : Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont fixés par **le club organisateur et la Ligue régionale organisatrice**.

Les **recettes** issues des frais d'inscription sont réparties entre les différentes structures impliquées, au prorata des dépenses effectivement engagées. Lorsque la Ligue régionale apporte un soutien matériel, humain, logistique ou financier à l'organisation, les modalités de répartition sont définies d'un commun accord entre le club organisateur et la Ligue concernée, dans le **respect des engagements de chacun**.

Article 8 : Communication, affiches et transmission des résultats

L'organisateur est tenu de transmettre à la FFForce, au format **PDF**, **l'affiche officielle** de la compétition ainsi que les **résultats complets** de la compétition à l'adresse suivante :

contact@ffforce.fr

Les destinataires suivants devront également être mis en copie :

- aymericpradines@gmail.com
- matisse.morgado@hotmail.fr

Affiche de la compétition :

L'affiche officielle devra respecter les critères graphiques et les mentions obligatoires définies par la FFForce. Avant toute diffusion, elle devra être validée par le **Responsable Régional compétent**.

Afin d'accompagner les organisateurs dans cette démarche, un guide de création d'affiche est mis à disposition sur le site de la FFForce.

Résultats de la compétition :

Les résultats transmis devront être **complets et conformes** au modèle officiel de la FFForce.

Ils devront notamment comporter :

- Le nom de la compétition ;
- La date et le lieu de l'événement ;
- Le classement des athlètes avec noms et catégorie de poids ;

Les résultats devront être présentés selon le modèle officiel disponible sur le site internet de la FFForce afin de garantir leur intégration au classement national.

Les résultats validés serviront à établir **la liste officielle** des athlètes qualifiés pour les Championnats de France.

Article 9 : Cas non prévus

Toute situation non prévue par le présent règlement sera examinée par la **Commission Sportive Nationale du Bras de Fer Sportif (CSNBFS)**, en lien avec le **PNA** et la **FFForce**.

Leur décision fera foi.

Article 10 : Qualification aux Championnats de France

Les Opens Régionaux Qualificatifs France constituent, à ce jour, **l'unique voie** de qualification sportive pour les Championnats de France FFForce (voir le règlement national pour plus d'informations).

Pour la saison 2026/2027, **aucun quota** de qualification par catégorie ni aucun **classement minimal** à atteindre ne sont fixés. La **seule participation** à un Open Régional Qualificatif France permet d'être éligible à une qualification pour les Championnats de France, sous réserve de **remplir les conditions d'engagement** prévues par la réglementation fédérale.

Les modalités définitives de qualification (quotas par catégorie, critères sportifs, éventuels repêchages ou autres dispositions) pourront être définies et précisées ultérieurement par la Commission Sportive Nationale du Bras de Fer Sportif (CSNBFS) et validées par le Comité Directeur de la FFForce.

Cette disposition est applicable **uniquement** jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation fédérale relative aux modalités de qualification des Championnats de France.

Le présent règlement entre en vigueur à compter du **1er juillet 2026**. Il est applicable à l'ensemble des Opens Régionaux Qualificatifs France inscrits au **calendrier officiel** de la FFForce pour la saison 2026/2027.